

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard 2 mois soit après la réception provisoire des travaux, soit après la fin des travaux :
 - à Bruxelles-Environnement dans le cas d'un projet contenant :
 - des unités PEB neuves (UN) et/ou des unités PEB rénovées lourdement (URL/UAN)
 - des unités PEB de natures des travaux différentes dont au moins une URS
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'un projet contenant uniquement des unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : Rue Stevin, 118
Bruxelles, 1000

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Dénomination
Numéro d'entreprise :
Représenté(e) par :
Adresse :

Email :

Architecte

Nom : Mr Leuqueux Tanguy
Adresse : Parc de la Sablonnière, 354
Mons 7000 - Belgique
Téléphone : +32 473 41 95 55
Email : lequeuxtanguy@gmail.com
Personne de contact : lequeux tanguy

PROPOSITION PEB

Conseiller PEB

Dénomination Energy-Concept
Représenté(e) par : Mr SHONGO Eric
Numéro d'agrément : 001181458
Adresse : Avenue Albert 1er, 84
Braine-l'Alleud 1420 - Belgique
Téléphone : 0486765156
Email : eric@energy-concept
Personne de contact : SHONGO, Eric

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

2.1 Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

2.2 Division du projet

Bâtiment Bâtiment (111,70 m² plancher)*

Rue Stevin, 118 - 1000 Bruxelles

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Surface plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique				travaux aux installations techniques	
					Totale (m ²)	Rénovée neuve-reconstruite		Neuve-Reconstruite		
						m ²	%	m ²		%
DUPLEX	-	Habitation individuelle	URL	76,70	128,00	84,20	65,78	84,20	-	Oui
Commun	-	Parties Communes	URS	35,00	20,00	2,40	12,00	2,40	-	Non

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

2.3 Surfaces plancher des unités PEB du projet

Surface plancher des unités PEB neuves (UN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB assimilées à du neuf (UAN):	0,00 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées lourdement (URL):	76,70 m ²
Surface plancher des unités PEB rénovées simplement (URS):	35,00 m ²

Surface plancher totale des unités:	111,70 m ²

2.4 Conseiller PEB

Un conseiller PEB est requis et a été désigné pour toutes les unités PEB du projet y compris les URS et pour toutes les étapes PEB du projet.

2.5 Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise



PROPOSITION PEB

2.6 Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

2.7 Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux auprès de Bruxelles-Environnement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

2.8 Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Bâtiment (111,70 m² plancher) Rue Stevin, 118 - 1000 Bruxelles							
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	CEP	Etech	Ventil	Surch
DUPLEX	URL	●	-	-	-	●	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-
Commun	URS	●	-	-	-	-	
Dérogation:		-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Toutes les exigences seront respectées.

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Pas d'application pour les projets avec des unités PEB de plusieurs natures des travaux dont au moins une URS.



CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date :

Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

